

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-718 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

AVIS EST DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, le projet du règlement intitulé « Règlement numéro 2023-718 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité du Canton de Shefford » sera présenté pour adoption.

Ce règlement permettra à la Municipalité, tel que l'autorise l'article 433.1 du *Code municipal du Québec*, de déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Le mode de publication prévu par ce règlement, soit minimalement une publication sur le site Internet du Canton de Shefford (cantonshefford.qc.ca) et l'affichage au babillard de la Mairie (245, chemin Picard, Shefford), aura préséance sur le mode de publication prescrit par les articles 431 à 433 du *Code municipal du Québec* ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Ce règlement n'aura pas pour effet d'empêcher la Municipalité de publier également ses avis publics sur d'autres plateformes Internet, dans un journal, un média électronique, le bulletin municipal ou à tout autre endroit ou par tout autre mode qu'elle estime appropriée compte tenu des circonstances.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Fait à Shefford, le 29 novembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)
James L. Lacroix